



Cahier d'acteur n°74

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

La Creuse roule pour le tracé Ouest-Sud

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

Hôtel du Département – BP 250

23011 GUERET CEDEX

Tél. : 05 44 30 23 23

Fax : 05 44 30 23

Internet : www.creuse.fr

Courriel Président :

president@cg23.fr

Le Conseil Général de la Creuse soutient sans réserve le projet POCL dans sa version Ouest-Sud, qui prévoit les meilleures dessertes à partir des gares de Châteauroux et Montluçon.

Ce projet constitue une chance historique pour notre département de rompre l'éloignement du réseau LGV qu'il subit aujourd'hui.

En effet, si le projet POCL a pour premier objectif de doubler la LGV historique Paris-Lyon, sa version Ouest-Sud permet de répondre à ce besoin tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux territoires jusqu'alors délaissés par le ferroviaire moderne. Ce tracé est aussi celui qui rend possible, dans les décennies à venir, la transversale Est-Ouest imaginée par l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport.

Aux logiques économiques – éviter l'engorgement de la ligne Paris-Lyon, maintenir des temps de parcours compétitifs entre les grandes agglomérations – le projet POCL peut ainsi ajouter une véritable ambition d'aménagement du territoire au profit du Massif Central, comme sut le faire naguère le plan autoroutes Massif Central.

Pourquoi nous intervenons dans le débat



Le Grenelle de l'Environnement propose un réseau de lignes à grande vitesse, parmi lesquelles il envisage clairement une transversale est-ouest jusqu'à Nantes. Le tracé ouest-sud de la LGV POCL est le plus approprié pour se connecter à cette transversale. De surcroît, il permettrait à la Creuse de se trouver au cœur du dispositif du rail à grande vitesse.

Parce que notre position géographique :

Certes, le département de la Creuse n'est qu'invité au débat sur le POCL et son territoire n'est pas concerné a priori par le projet du maître d'ouvrage, tel qu'il est décrit par son auteur. Pour autant, sa proximité avec les régions Centre, au nord, et Auvergne, à l'est, justifient pleinement que la Creuse fasse entendre sa voix dans ce débat prépondérant pour l'aménagement du territoire.

Parce que notre adhésion à ALTRO :

Le Conseil Général de la Creuse est par ailleurs adhérent d'ALTRO, auteur du cahier d'acteur n°15 du débat public sur le POCL. C'est donc en cohérence avec cette adhésion que nous avons souhaité apporter notre contribution à l'écriture d'une nouvelle ambition pour le ferroviaire à grande vitesse.

Parce que l'aménagement du territoire :

Au cœur de la France, que l'on suive une logique nord-sud ou que l'on soit intéressé par une transversale est-ouest, le département de la Creuse est dépourvu d'autoroute et d'aéroport. Il se situe pourtant sur un tracé routier naturel pour tous les échanges entre le centre européen et la péninsule ibérique, ce qu'atteste l'important trafic constaté sur la Route Centre Europe Atlantique (RN145), en hausse de 30% ces dix dernières années, suite à la mise à deux fois deux voies de cet axe en Creuse. De la même manière, la RCEA draine un

flot important d'échanges économiques et touristiques, entre les Rhônalpins partant "à la mer" et les "Littoraux" partant vers les pentes neigeuses.

Sur le plan ferroviaire, il est tangenté à l'ouest par la ligne historique POLT et traversé d'est en ouest par feu la ligne Genève-Bordeaux, aujourd'hui animée par une noria de TER. Alors qu'aucun obstacle géographique naturel ne permet de justifier que sa position centrale ne soit pas prise en compte, il est aussi dépourvu de toute desserte de TGV.

■ Parce que nous disons non au renoncement et oui à l'avenir :

Notre intervention ne vise pas à crier à une injustice que peu d'oreilles seraient prêtes à entendre. Nous avons pleinement conscience du poids qui est le nôtre au regard de la démographie et de l'économie. Nous refusons toutefois l'idée d'un renoncement à tout. Si le département de la Creuse n'intervient pas pour exiger une desserte TGV qu'il sait irréaliste en l'état actuel du réseau, il souhaite apporter sa contribution au choix d'une option qui sache répondre aux intérêts économiques du moment tout en ouvrant

tous les champs du possible à des territoires trop longtemps ignorés et qui représentent pourtant une alternative et un espoir pour la France de demain.

Parce que les intérêts de notre département et de ses habitants rejoignent, au nord et à l'ouest ceux de Châteauroux, à l'est ceux de Montluçon, le Conseil Général de la Creuse se saisit de l'opportunité du débat public sur le projet de LGV POCL et affirme sa préférence pour le tracé Ouest-Sud.

■ Parce que l'histoire nous dit qu'il n'y a pas de fatalité :

Il en va pour nous du rail comme jadis de la route. Avec le Plan Autoroutes Massif-Central dont on mesure aujourd'hui toute la pertinence, n'a-t-on pas su forcer les fausses évidences pour en écrire de nouvelles ? Nombreux furent ceux qui boudèrent alors la perspective d'une autoroute reliant Paris à la Méditerranée via Clermont-

Ferrand, assurant que les Franciliens préféreraient toujours l'A7 à l'alternative A71-A75. Ceux-là n'avaient que la carte du présent à l'esprit, ce présent aujourd'hui passé et dépassé quand il leur faut constater, en regardant les journaux télévisés de l'été, que le péage de Clermont-Nord bouchonne autant que celui de Vienne...

Pourquoi nous choisissons Ouest-Sud

■ Parce que nous souscrivons aux enjeux du projet de LGV POCL :

Le Conseil Général de la Creuse a parfaitement compris que le projet de LGV POCL doit répondre à un double enjeu :

- Désengorger l'actuelle LGV Paris-Lyon, dont le trafic de 40 millions de voyageurs par an actuellement passerait à 65 millions en 2025.
- Contribuer à un meilleur aménagement du territoire en reliant Orléans au réseau à grande vitesse, tout en réduisant le temps de parcours entre Paris et Clermont-Ferrand et en améliorant la desserte de Bourges.

Nous souscrivons pleinement à ce double enjeu, en prétendant toutefois que l'intérêt économique immédiat du premier objectif ne doit pas faire perdre de vue la nécessité à plus long terme du second.

■ Parce que le projet de LGV POCL doit être un outil d'aménagement du territoire :

Le projet de LGV POCL est, pour nous, un véritable projet d'aménagement du territoire, dont la logique économique est à appréhender à moyen ET long termes. Il ne s'agit pas de proposer un train qui contribuerait à aggraver la fracture territoriale pendant des dizaines d'années encore, au risque que l'on ne puisse plus jamais raccrocher certains territoires au train de la modernité. Il s'agit au contraire d'affirmer une démarche volontariste. Le tracé Ouest-Sud du projet LGV POCL nous concerne directement, en tant que territoire. Nous ne le dissocions

pas de la nécessaire modernisation de la ligne historique POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). Il permettrait à notre département de se rapprocher du futur réseau grande vitesse : via La Souterraine et Châteauroux pour tout l'ouest et le sud de la Creuse, via Guéret et Montluçon pour tout le nord et l'est de notre territoire. Enfin, ce tracé est cohérent avec l'infrastructure ferroviaire existante et répond à la priorité exprimée par les autorités de l'Etat de privilégier les aménagements articulés autour du réseau déjà en place.



Des 4 options proposées au débat sur la LGV POCL, le tracé ouest-sud permettrait d'envisager un raccordement au réseau à grande vitesse par Châteauroux et le POLT pour l'ouest et le nord de la Creuse, par Montluçon pour tout l'est du département.

Parce que nous croyons aussi au développement économique :

Si la LGV POCL doit répondre à des enjeux économiques, son rôle d'aménagement du territoire répond aussi aux nécessités du développement économique. S'il s'impose comme une évidence qu'Orléans doit aujourd'hui être reliée au réseau à grande vitesse, c'est parce que cette ville est une sorte de "banlieue" de l'Île-de-France depuis de nombreuses années. Mais les territoires du centre de la France constituent aujourd'hui, et depuis quelques années déjà, des alternatives sérieuses au mal-logement francilien, qui étendent plus loin encore le concept de "banlieue". La LGV POCL ne doit pas être un simple corridor entre Paris et Lyon mais une artère reliant ces deux grandes métropoles en nourrissant au passage d'autres territoires.

Le tracé Ouest-Sud du projet LGV POCL permet la desserte de nombreux bassins de vie à partir de l'axe à grande capacité. Mais, surtout, il élargit notablement le nombre de bassins de vie couverts indirectement par les LGV et leur offre des perspectives d'expansion et de dynamique économique que les autres tracés ne permettent pas. La Creuse appartient à cette seconde catégorie de territoires qui sont porteurs de projets et demandeurs d'échanges ; c'est pour cette raison qu'elle choisit le tracé Ouest-Sud.

Parce que demain :

Le tracé Ouest-Sud du projet LGV POCL est celui qui allie le mieux l'urgence économique aux nécessités de l'aménagement du territoire. Ce tracé est même le seul des quatre proposés qui soit compatible avec le développement futur d'un maillage du réseau de LGV sur le territoire national dans les prochaines décennies (cf. tronç commun avec le barreau est-ouest inscrit à l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport).

Le tracé Ouest-Sud du projet LGV POCL est aussi l'occasion d'adresser un signe fort, de redonner un espoir à des territoires et à des populations aujourd'hui dépourvus ou éloignés des infrastructures nécessaires à leur développement. Sans projet d'infrastructure, il n'y a pas de projet de développement.



CONSEIL GENERAL
DE LA CREUSE

Hôtel du Département – BP 250
23011 GUERET CEDEX
Tél. : 05 44 30 23 23
Fax : 05 44 30 23
Internet : www.creuse.fr
Courriel Président :
president@cg23.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL